



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## médicaments

Question écrite n° 77842

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités à propos de la dénomination commune internationale (DCI) d'un médicament qui est le vrai nom du médicament, c'est-à-dire de la molécule qu'il renferme. La revue médicale indépendante Prescrire, l'association UFC-Que Choisir et la Mutualité française ont décidé de lancer une campagne pour que les prescripteurs, les pharmaciens et les usagers utilisent la DCI pour désigner un médicament et non les noms commerciaux imposés par les laboratoires pharmaceutiques. En effet, 1 700 substances se déclinent en 8 000 noms de marque et une molécule peut donc avoir plusieurs noms commerciaux, être vendue à des prix différents, dans un emballage et une couleur distincts pour un effet thérapeutique équivalent. Cette pratique permettrait « d'intégrer dans les cursus universitaires des médecins l'apprentissage des médicaments par la DCI », de considérer chaque médicament à sa juste valeur thérapeutique, de prévenir les effets indésirables des médicaments, les interactions médicamenteuses et les surdosages. Il l'interroge sur ses intentions à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Bois](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77842

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 novembre 2005, page 10463